POLYPAP
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 260 rue des Andrillots 26600 GRANGES-LES-BEAUMONT
391 916 293 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 17 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le dix-sept mars,
A 10h00 heures,

La société SYRAH FINANCE, Société par actions simplifiée au capital de 217 860 euros, ayant son siège social 100 Chemin de Maubet, 26600 CHANOS CURSON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 800 447 187 RCS ROMANS SUR ISERE,
Représentée par son Président, Monsieur Stéphane FOURNIER,

Associée unique de la société POLYPAP,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société SYRAH FINANCE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La société SYRAH FINANCE, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 153 849.31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	153 849.31 euros
Dividendes	150 000.00 euros
Solde	3 849.31 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Distributions antérieures de dividendes

Compte tenu de cette affectation, l'associée unique prend acte que les capitaux propres de la société sont de 889 729 € et rappelle qu'il a été procédé à des distributions antérieures de dividendes au cours des trois derniers exercices

Exercice comptable de rattachement	Montant global des dividendes Distribués	Abattement fiscal
2024	145 000 €	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques
2023	0 €	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques
2022	180 000€	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention d'aucune nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente.

L'associé unique approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 2258-38 et suivants du Code de Commerce.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à l'associée unique et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SYRAH FINANCE

POLYPAP
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 260 rue des Andrillots 26600 GRANGES-LES-BEAUMONT
391 916 293 RCS ROMANS SUR ISERE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MARS 2026

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 153 849.31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	153 849.31 euros
Dividendes	150 000.00 euros
Solde	3 849.31 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Distributions antérieures de dividendes

Compte tenu de cette affectation, l'associée unique prend acte que les capitaux propres de la société sont de 940 209 € et rappelle qu'il a été procédé à des distributions antérieures de dividendes au cours des trois derniers exercices

Exercice comptable de rattachement	Montant global des dividendes Distribués	Abattement fiscal
2024	145 000 €	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques
2023	0 €	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques
2022	180 000€	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention d'aucune nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à l'associée unique et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent

GROUPE VINGT SIX

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

POLYPAP

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

26 rue des Andrillots
26600 GRANGES LES BEAUMONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

POLYPAP
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €
26 rue des Andrillots
26600 GRANGES LES BEAUMONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société POLYPAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société POLYPAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode imposée par un changement de réglementation » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Rapprochement avec le CA issu de la gestion commerciale,
- Le contrôle du dénouement des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 10 mars 2026
Le Commissaire aux Comptes,

Claire DUMOULIN
GROUPE VINGT SIX VALENCE



Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	13 800	13 800		
	Concessions, brevets et droits similaires	17 373	10 098	7 276	3 331
	Fonds commercial	84 112		84 112	84 112
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	976 706	847 121	129 585	164 448
	Autres immobilisations corporelles	270 450	172 405	98 045	124 433
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	362		362	362
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	28 798		28 798	29 128
	Total de l'actif immobilisé (III)	**1 391 602**	**1 043 424**	**348 178**	**405 815**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	276 609	13 633	262 975	237 614
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis	78 117		78 117	95 684
	Marchandises	99 085	4 459	94 626	89 566
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	423 375	14 495	408 880	536 747
	Autres créances	551 910	1 082	550 829	630 694
	Charges constatées d'avance	85 404		85 404	96 010
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (3)				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	36 143		36 143	9 530
	Total de l'actif circulant (IV)	**1 550 643**	**33 668**	**1 516 975**	**1 695 845**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)	5 810		5 810	
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**2 948 055**	**1 077 092**	**1 870 963**	**2 101 660**



(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à plus d'un an	14 383	25 324
(3) dont actions propres		

Voir attestation de présentation des comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé 50 000)	50 000	50 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	718 835	714 002
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**153 849**	**149 833**
	Subventions d'investissement	12 524	14 702
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**940 209**	**933 537**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	2 287	9 148
	Total des autres fonds propres	**2 287**	**9 148**
Provisions	Provisions pour risques	5 810	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**5 810**	
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	132 281	296 049
	Emprunts et dettes financières divers (2)	6 300	6 300
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	539 931	557 208
	Dettes fiscales et sociales	237 837	288 852
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 308	10 567
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**922 657**	**1 158 976**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**1 870 963**	**2 101 660**

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	153 849,31	149 833,48
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	911 081	1 082 002
(2)	Dont emprunts participatifs		

Voir attestation de présentation des comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		France	Exportation	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	659 653	48 076	707 729	772 717
	Production vendue (Biens)	3 008 961	257 334	3 266 295	3 449 742
	Production vendue (Services et Travaux)	12 549		12 549	9 098
	Montant net du chiffre d'affaires	**3 681 163**	**305 410**	**3 986 573**	**4 231 556**
	Production stockée			(17 567)	6 068
	Production immobilisée				
	Subventions			18 932	5 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			46 934	77 603
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			5 090	
	Autres produits			66 316	24 860
	Total des produits d'exploitation			**4 106 278**	**4 345 087**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			359 277	441 494
	Variation de stocks			6 768	(18 397)
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 159 068	1 279 814
	Variation de stocks			(18 839)	35 738
	Autres achats et charges externes (1)			944 130	887 376
	Impôts, taxes et versements assimilés			22 724	22 659
	Salaires			945 351	921 385
	Cotisations sociales			315 922	314 387
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			94 211	105 653
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			21 168	54 537
	Dotations aux provisions			5 810	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			144 862	148 408
	Total des charges d'exploitation			**4 000 451**	**4 193 053**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**105 827**	**152 033**

GROUPE VINGT SIX VALENCE Commissaire aux Comptes

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**105 827**	**152 033**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	50 000	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	19 021	26 612
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		1 748
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers	**69 021**	**28 361**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	12 645	13 655
	Différences négatives de change	1 835	613
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	330	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**14 811**	**14 269**
	RESULTAT FINANCIER	**54 210**	**14 092**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**160 037**	**166 125**
	Produits exceptionnels		**527 289**
	Charges exceptionnelles		**546 047**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(18 758)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	6 188	(2 466)
	Total des produits	**4 175 299**	**4 900 736**
	Total des charges	**4 021 450**	**4 750 903**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**153 849**	**149 833**

(2) dont produits concernant les entitées liées	19 021	26 612
(3) dont intérêts concernant les entitées liées		

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 870 963** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 175 299** euros et un total **charges** de **4 021 450** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **153 849** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2024** avait une durée de **12** mois.



Evènements significatifs

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du1er janvier 2025.

L'application de ce nouveau règlement pour la première fois sur cet exercice constitue un changement de méthode comptable obligatoire. Ce changement vise à améliorer la lisibilité du résultat en redéfinissant, entre autres, le caractère exceptionnel des charges et produits.

Les comptes de l'exercice précédent présentés en colonne comparative n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles. Ils figurent tels qu'approuvés lors de l'exercice précédent.

Conformément à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06, les transferts de charges ont été supprimés.
Les avantages en nature habituellement comptabilisés en transferts de charge sont désormais comptabilisés au crédit d'un compte 649100 "Remboursement frais de personnel Avantage en nature".

De plus, les charges exceptionnelles, qui ont été supprimées, ont été reclassés dans des comptes 658 conformément à la nouvelle réglementation, s'agissant de pénalités.

A noter également, que les charges constatées d'avance sont désormais reclasser au niveau des "Autres créances".

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 et suivants, modifiés par le règlement ANC 2022-06 relatif à la

Voir attestation de présentation des comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

modernisation des états financiers.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange, ou à leur coût de production.

En application des dispositions du PCG issues des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, il a été procédé à une analyse des immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

* Frais de recherche et développement :	4 ans
* Concessions, logiciels et brevets :	1 à 3 ans
* Matériel et outillage :	3 à 10 ans
* Agencements :	5 à 10 ans
* Matériel de transport :	1 à 5 ans
* Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans
* Mobilier :	5 à 10 ans

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds commercial

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, l'entreprise apprécie pour chacun des fonds commerciaux dont elle dispose, le caractère limité ou non de sa durée d'utilisation. En cas d'une durée d'utilisation illimitée, un test de dépréciation annuel conduisant à apprécier sa valeur actuelle est réalisé même en cas d'absence d'indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si ce test conduit à déterminer une valeur de fonds de commerce inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition.
Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition.
La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ;
Elle est déterminée, selon les caractéristiques propres à chaque filiale, par rapport aux capitaux propres ré-estimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Stocks et en cours

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de toutes conditions financières ainsi que les frais accessoires éventuels, à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur du stock déterminée selon le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est inférieure à la valeur brute du stock déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Provisions

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite.
Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération.
Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La convention collective appliquée est celle de la plasturgie.

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3.60 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié.
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2013

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Au 31 décembre 2025,le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 77 396.15 euros, y compris les charges sociales.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	13 800					13 800
	Autres	102 481		6 179		7 175	101 486
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**116 281**		**6 179**		**7 175**	**115 286**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	953 275		25 868		2 437	976 706
	Instal., agencement, aménagement divers	187 117		2 051			189 168
	Matériel de transport	20 542				9 747	10 795
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	67 682		2 805			70 487
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 228 615**		**30 725**		**12 184**	**1 247 156**
FINANCIERES	Participations	362					362
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	29 128		90		420	28 798
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**29 490**		**90**		**420**	**29 160**
	TOTAL	**1 374 387**		**36 994**		**19 779**	**1 391 602**

GROUPE VINGT SIX VALENCE Commissaire aux Comptes

Voir attestation de présentation des comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	13 800			13 800
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	15 038	2 235	7 175	10 098
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**28 838**	**2 235**	**7 175**	**23 898**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	788 826	60 732	2 437	847 121
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	104 662	19 977		124 639
	Matériel de transport	10 576	2 117	9 747	2 946
	Matériel de bureau, mobilier	35 670	9 151		44 820
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**939 734**	**91 976**	**12 184**	**1 019 526**
	TOTAL	**968 572**	**94 211**	**19 359**	**1 043 424**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

GROUPE VINGT SIX VALENCE Commissaire aux Comptes

Voir attestation de présentation des comptes

Provisions

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change		5 810		5 810
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**5 810**		**5 810**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	36 443	18 092	36 443	18 092
	Sur comptes clients	21 910	3 076	10 490	14 495
	Autres	1 082			1 082
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**59 435**	**21 168**	**46 934**	**33 668**
	TOTAL GENERAL	**59 435**	**26 977**	**46 934**	**39 478**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		26 977	46 934	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

GROUPE VINGT SIX VALENCE Commissaire aux Comptes

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	28 798		28 798
	Clients douteux ou litigieux	14 383		14 383
	Autres créances clients	408 993	408 993	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	10 032	10 032	
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 459	5 459	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	640	640	
	Groupe et associés	430 051	430 051	
	Débiteurs divers	105 728	105 728	
	Charges constatées d'avance	85 404	85 404	
	TOTAL DES CREANCES	**1 089 488**	**1 046 307**	**43 181**

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	55 178	55 178		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	77 103	65 527	11 576	
	Emprunts et dettes financières divers	6 300	6 300		
	Fournisseurs et comptes rattachés	539 931	539 931		
	Personnel et comptes rattachés	126 054	126 054		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 746	67 746		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 608	37 608		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 429	6 429		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	6 308	6 308		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**922 657**	**911 081**	**11 576**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	189 439
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

GROUPE VINGT SIX VALENCE Commissaire aux Comptes

Voir attestation de présentation des comptes

Capital social

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2025 Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**5 000,00**	**10,0000**	**50 000,00**

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	France	Export	Total
Ventes de marchandises	659 653	48 076	707 729
Production vendue de biens	3 008 961	257 334	3 266 295
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	12 549		12 549
TOTAL	**3 681 163**	**305 410**	**3 986 573**



Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**124 307**
Autres créances		**124 307**
Frs avoirs à recevoir	*91 275*	
Etat produits a recevoir	*640*	
Associes c/c intérêts	*19 021*	
Produits à recevoir	*13 372*	

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**130 657**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 561**
Int.courus / emp.éts crédit	*129*	
Inter.cour. à payer agios	*1 432*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**18 169**
Fourn.fact.non parv.	*18 169*	
Dettes fiscales et sociales		**109 506**
Conges, rtt et rcr à payer	*74 437*	
Autres charges sal à payer	*2 342*	
Ch. sociales sur prov cp et rc	*27 324*	
Prov cs/primes à payer	*1 348*	
Etat charges à payer	*1 283*	
Taxe apprentissage a payer	*860*	
Form. prof. continue	*1 911*	
Autres dettes		**1 421**
R.r.r. à accorder	*1 421*	

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	85 404	96 010	(10 606)	*-11,05*
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**85 404**	**96 010**	**(10 606)**	*-11,05*

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires		7	
	Employés		7	
	Ouvriers		8	
	TOTAL		**23**	



Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		160 037	9 336	**150 701**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		**160 037**	9 336	**150 701**

(1) après retraitements fiscaux.

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Filiales et participations

1/0

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros | 31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
POLYPAP CANADA INC 31/12/2025	159 697	100,00	197		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
POLYPAP CANADA INC 31/12/2025		243 012	9 904		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Commissaire aux Comptes

Voir attestation de présentation des comptes

POLYPAP
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 260 rue des Andrillots 26600 GRANGES LES BEAUMONT
391 916 293 RCS ROMANS SUR ISERE

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENTE
Exercice clos le 31 décembre 2025

La société SYRAH FINANCE, associée unique et Présidente de la société POLYPAP, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi le présent rapport d'activité sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La société poursuit son virage vers la transition écologique autour de produits labellisés « La Rose Verte », produits recyclés, recyclables, sans plastique et fabriqués en France.

Le marché est resté très compliqué sur l'exercice 2025.

Le dernier trimestre a connu une très forte baisse et l'année se termine avec un recul de 6% du chiffre d'affaires par rapport à 2024.

Cependant grâce à une bonne maitrise des charges et à une hausse de la marge, le résultat résiste bien.

Côté ressources humaines, la société a du faire face à des charges exceptionnelles importantes dues à 4 ruptures conventionnelles, 2 départs à la retraite et 1 licenciement pour inaptitude.

Le résultat clos au 31 décembre 2025 d'un montant de 153 849 euros contre 149 833 euros l'exercice précédent.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous continuons nos efforts sur le développement des produis éco-responsable et sur l'ensemble des gammes avec une équipe marketing bien en place.

Notre stratégie vise à rester spécialisé sur notre marché historique, celui des fleuristes, en augmentant notre nombre de clients fleuristes tout en faisant évoluer notre modèle commercial. Nous stabilisons et continuons les investissements sur notre outil de production afin de le sécuriser.

Nous allons continuer notre politique de rigueur au niveau des charges d'exploitation et des achats.

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, le président déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Ces informations sont complétées par les éléments suivants :
La société détient 100% du capital social de la société POLYPAP CANADA INC dont le siège social est situé 1592 Chemin Sainte-Angélique, Saint Lazare (QUEBEC) J7T 2X8, identifié sous le numéro de matricule 1143767912.
L'exercice comptable au 31 décembre 2025 fait ressortir un chiffre d'affaires de 391 326 $ par rapport à 423 920 $ au 31/12/2024. Le bénéfice net ressort à 15 949 $ au 31/12/2025 contre 31 750 $ au 31/12/2024.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 986 573 euros contre 4 231 556 euros lors de l'exercice précédent.

La valeur ajoutée s'établit à 38.09% soit à l'identique qu'au 31 décembre 2024.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 105 827 euros contre 152 033 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 54 210 euros (14 092 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 160 037 euros contre 166 125 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte:
- du résultat exceptionnel de 0 euros contre - 18 758 euros pour l'exercice précédent
- d'un impôt sur les sociétés de 6 188 euros contre - 2 466 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 153 849.31 euros contre une perte de – 149 833.48 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 870 963 euros contre 2 101 660 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 153 849.31 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	153 849.31 euros
Dividendes	150 000.00 euros
Solde	3 849.31 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Distributions antérieures de dividendes

Compte tenu de cette affectation, l'associée unique prend acte que les capitaux propres de la société sont de 940 209 € et rappelle qu'il a été procédé à des distributions antérieures de dividendes au cours des trois derniers exercices

Exercice comptable de rattachement	Montant global des dividendes Distribués	Abattement fiscal
2024	145 000 €	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques
2023	0 €	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques
2022	180 000€	Abattement de 40% pour les actionnaires personnes physiques

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions conclues entre la Société et sa Présidente associé unique au cours de l'exercice écoulé et celles antérieures qui se sont poursuivies.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'est arrivé à expiration.

La Présidente
Société SYRAH FINANCE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS POLYPAP** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 260 RUE DES ANDRILLOTS 26600 GRANGES LES BEAUMONT — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 9 1 9 1 6 2 9 3 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX	13 800	CQ 13 800		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 373	AG 10 098	7 276	3 331
		Fonds commercial (1)	AH	84 112	AI	84 112	84 112
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	976 706	AS 847 121	129 585	164 448
		Autres immobilisations corporelles	AT	270 450	AU 172 405	98 045	124 433
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	362	CV	362	362
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	28 798	BI	28 798	29 128
		TOTAL (II)	BJ	**1 391 602**	BK **1 043 424**	**348 178**	**405 815**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	276 609	BM 13 633	262 975	237 614
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	78 117	BS	78 117	95 684
		Marchandises	BT	99 085	BU 4 459	94 626	89 566
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	423 375	BY 14 495	408 880	536 747
		Autres créances (3)	BZ	551 910	CA 1 082	550 829	630 694
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	36 143	CG	36 143	9 530
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	85 404	CI	85 404	96 010
		TOTAL (III)	CJ	**1 550 643**	CK **33 668**	**1 516 975**	**1 695 845**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	5 810		5 810	
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 948 055**	1A **1 077 092**	**1 870 963**	**2 101 660**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 14 383

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise **SAS POLYPAP** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	718 835	714 002
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**153 849**	**149 833**
	Subventions d'investissement	DJ	12 524	14 702
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**940 209**	**933 537**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	2 287	9 148
	TOTAL (II)	DO	**2 287**	**9 148**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 810	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**5 810**	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	132 281	296 049
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 300	6 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	539 931	557 208
	Dettes fiscales et sociales	DY	237 837	288 852
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 308	10 567
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**922 657**	**1 158 976**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 870 963**	**2 101 660**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	911 081	1 082 002
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	55 178	36 367

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS POLYPAP** — Néant ☐*

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	659 653	FB	48 076	FC	707 729		772 717
	Production vendue biens*	FD	3 008 961	FE	257 334	FF	3 266 295		3 449 742
	Production vendue services *	FG	12 549	FH		FI	12 549		9 098
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**3 681 163**	FK	**305 410**	FL	**3 986 573**		**4 231 556**
	Production stockée *					FM	(17 567)		6 068
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	18 932		5 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	46 934		77 603
	Autres produits (1) (11)					FQ	71 406		24 860
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**4 106 278**		**4 345 087**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	359 277		441 494
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 768		(18 397)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 159 068		1 279 814
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(18 839)		35 738
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	944 130		887 376
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	22 724		22 659
	Salaires et traitements *					FY	945 351		921 385
	Charges sociales (10)					FZ	315 922		314 387
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	94 211		105 653
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	21 168		54 537
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 810		
	Autres charges (12)					GE	144 862		148 408
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**4 000 451**		**4 193 053**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**105 827**		**152 033**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	50 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19 021		26 612
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			1 748
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**69 021**		**28 361**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 645		13 655
	Différences négatives de change					GS	1 835		613
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	330		
	Total des charges financières (VI)					GU	**14 811**		**14 269**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**54 210**		**14 092**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**160 037**		**166 125**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A. du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise **SAS POLYPAP** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		539
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		15 654
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		511 096
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		**527 289**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		511 229
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		34 818
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		**546 047**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		**(18 758)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 188	(2 466)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**4 175 299**	**4 900 736**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**4 021 450**	**4 750 903**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**153 849**	**149 833**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	19 021	26 612
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		39 281
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	134 662	143 115
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.